

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Séance ordinaire du : 26 novembre 2018

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Aujourd'hui le vingt-six novembre deux mille dix-huit à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 novembre 2018 (convocation affichée en Mairie en date du 19 novembre 2018) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LABORDE, 1<sup>er</sup> adjoint (jusqu'à la délibération n°18-096), puis de Madame Véronique FERREIRA, Maire (à partir de la délibération n°18-097).

#### PRÉSENTS À LA SÉANCE

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire (à partir de la délibération n°18-097).

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSSADE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLE et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN (à partir de la délibération 18-088), Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE (à partir de la délibération n°18-081), Bruno FARENIAUX, Christophe JUSSON, Francis JOVER, Danièle LALEMANT, Philippe GALLES, Isabelle FREDOUEIL, Dominique CORSAN, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS :**  
**REPRÉSENTÉS** Véronique FERREIRA (jusqu'à la délibération n°18-096), Sylvie LACOSSE-TERRIN (jusqu'à la délibération n°18-087), Matthias SWIERZEWSKI, Gilles PENEL, Aurore LAMOTHE, Christian FACIONE.

**ABSENT :** Christiane DEPALLE (jusqu'à la délibération n°18-080).

**SECRÉTAIRE :**  
**DE SÉANCE** Jacques PADIE.

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

Pierre LABORDE ouvre la séance du conseil municipal et remercie l'assemblée pour sa présence. Il explique que Madame le Maire est actuellement en réunion à la Préfecture, avec la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Madame le Maire rejoindra l'assemblée en cours de conseil.

Pierre LABORDE propose à Jacques PADIE d'être secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Sylvie LACOSSE-TERRIN à Madame Brigitte GUYONNAUD ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC ;
- ✓ Madame Véronique FERREIRA à Monsieur Pierre LABORDE ;
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Monsieur Matthias SWIERZEWSKI à Monsieur Jean-Claude MARSAULT ;
- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET.

### **Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2018**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal du 24 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 18-079 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS**

Sylvie CÉSARD-BRUNET propose de réviser l'autorisation de programme « École du Bourg », ainsi que les crédits de paiements associés. Afin de tenir compte des résultats des appels d'offres, le montant de l'autorisation de programme est porté à 5 900 000 euros. Les crédits de paiement sont ventilés comme suit :

<b>Autorisation de Programme</b>	<b>5 900 000,00€</b>
CP antérieurs réalisés	202 037,10€
CP 2018	1 000 000,00€
CP 2019	2 800 000,00€
CP 2020	1 600 000,00€
CP 2021	297 962,90€

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (C. DEPALLE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-080 : MUTUALISATION- RÉVISION DU NIVEAU DE SERVICES**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que, dans le cadre de la mutualisation, la commune peut modifier le niveau de service mutualisé assuré par la Métropole.

L'évolution du niveau de service porte sur :

- L'augmentation de la fréquence de la tonte des trottoirs. Actuellement, Bordeaux Métropole effectue deux passages par an. Il est demandé que cette fréquence passe à trois passages dès 2019 ;
- L'installation de tableaux numériques dans toutes les classes de primaire et le renouvellement du parc informatique à échéance.

Pour l'exercice 2018, le calcul au prorata temporis des révisions de niveau de service fait ressortir un remboursement au titre du fonctionnement de la commune de Blanquefort à Bordeaux Métropole de 2 707 euros et un remboursement au titre de l'investissement de la commune de Blanquefort à Bordeaux Métropole de 5 537 euros. Pour l'exercice 2019, l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune de Blanquefort à verser à Bordeaux Métropole est majorée de 33 591 euros et son attribution de compensation d'investissement est majorée de 16 497 euros.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD signale que les caniveaux sont très encombrés avec la tombée des feuilles. À court terme, les réseaux d'eaux pluviales risquent de se boucher.

- Pierre LABORDE fait remarquer que la délibération en cours porte sur la tonte des trottoirs.

- Louis VERGNEAUD répond qu'il s'agit plus largement du nettoyage des trottoirs et des caniveaux.

Pierre LABORDE assure que la délibération porte sur la fréquence de tonte des trottoirs. Pour autant, il prend note de la remarque de Monsieur VERGNEAUD. Il est vrai que les feuilles sont tombées en abondance ces derniers jours, en raison des premiers froids.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (C. DEPALLE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-081 : CRÉANCES ÉTEINTES**

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce que le Trésorier Principal a informé la commune de créances éteintes à hauteur de 4 407 euros. Ce montant correspond à un effacement de dettes

réalisé par la Banque de France dans le cadre de dispositifs de surendettement.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 18-082 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018**

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que cette première décision modificative du budget principal est assez minime.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 5 537 euros. Ces inscriptions correspondent à des opérations d'ordre liées à l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versé au titre de la révision du niveau de service.

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 21 074 euros. Ces inscriptions se répartissent comme suit :

- 10 000 euros au chapitre 27 au titre de la nouvelle procédure adoptée par Blanquefort dans le cadre des préemptions ;
- 5 537 euros au titre de l'attribution de compensation d'investissement ;
- Des ajustements de chapitre entre le 21 et le 23 (équipement de la salle de Fongravey).

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour 5 contre (L. SIBRAC, F. CASTAING, N. GAUTIER, L. VERGNEAUD, C. FACIONE).*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 18-083 : AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que la commune est légalement autorisée à mener des opérations, dans l'attente du vote du budget 2019, pour permettre le fonctionnement des services

municipaux.

Ainsi, il est proposé de procéder aux dépenses suivantes, hors Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AC/PC):

- Chapitre 20 (frais d'études et d'insertion, achat de logiciels, licences) : 46 350 euros ;
- Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 103 338 euros ;
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles sur terrains et constructions, installation et acquisition de matériel et d'équipement) : 158 817 euros ;
- Chapitre 23 (immobilisations en cours, travaux en cours, avances et acomptes sur commandes en cours) : 455 449 euros.

Pour les AP/CP, il faut s'en tenir aux montants prévus. C'est la raison pour laquelle une actualisation a été effectuée récemment.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 voix contre (L. SIBRAC, F. CASTAING, N. GAUTIER, L. VERGNEAUD, C. FACIONE.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

### **Affaire n° 18-084 : AVANCES SUR SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018 À CERTAINES ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que, pour permettre aux associations et établissements publics liés à la Ville par convention de partenariat de faire face à leurs besoins de trésorerie, le conseil municipal peut voter des avances sur subventions avant le vote du budget primitif en avril 2019.

Ainsi, il est proposé de verser une avance correspondant à 25 % de la subvention de fonctionnement allouée en 2018 aux associations et établissements publics suivants :

	<b>Imputations</b>	<b>Subvention 2018</b>	<b>Avance 2019</b>
<b>ABC</b>	Nature 6574 Fonction 422	579 650 €	144 912 €
<b>COSPM</b>	Nature 6574 Fonction 520	84 682 €	21 170 €
<b>Crèche Les Poussins</b>	Nature 6574 Fonction 64	90 967 €	22 741 €
<b>Crèche Suce Pouce</b>	Nature 6574 Fonction 64	125 000 €	31 250 €
<b>ESB Omnisports</b>	Nature 6574 Fonction 40	49 080 €	12 270 €
<b>EPCC Carré Colonnes</b>	Nature 657364 Fonction 33	538 625 €	134 656 €
<b>CCAS</b>	Nature 657362 Fonction 520	890 000 €	222 500 €

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 18-085 : Aide d'urgence pour les communes sinistrées de l'Aude**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que le département de l'Aude a connu des inondations d'une extrême violence qui ont fait plusieurs victimes. La Ville de Blanquefort, à l'instar d'autres collectivités, tient à manifester sa solidarité vis-à-vis des communes sinistrées. Elle souhaite répondre à l'appel aux dons lancé par le département pour la reconstruction des infrastructures communales. À cet effet, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 euros au département de l'Aude.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Francis JOVER**

**Affaire n° 18-086 : Subvention à l'association ACAB Cœurs de ville – Opération animation des rues pour les fêtes de Noël**

Francis JOVER indique que l'ACAB Cœurs de Ville organise, pour les fêtes de fin d'année, une opération d'animation de rues dans le centre-ville, le bourg de Caychac, le centre Eco et la Renney. Cette opération se déroulera du 21 au 24 décembre 2018. Les commerçants adhérents de l'ACAB Cœurs de Ville proposeront la déambulation du père Noël et organiseront une tombola dont le premier prix est un vélo électrique. Dans ce cadre, l'association des commerçants sollicite la Ville pour un soutien exceptionnel de 3 500 euros.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Francis JOVER pour la présentation et ouvre le débat.

- Patricia DUREAU apprécie l'effort de la Mairie en faveur des commerçants. En effet, la subvention est passée de 2 000 euros les années précédentes à 3 500 euros cette année. La hausse de 75 % mérite d'être soulignée.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

**Affaire n° 18-087 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CHÈQUES SPORT ET TICKETS RELAIS CLUB**

Isabelle MAILLÉ rappelle que, chaque année, la Ville de Blanquefort soutient la diversité des pratiques sportives en attribuant des subventions aux associations sportives.

Ce soutien se traduit également par la mise en œuvre de deux dispositifs visant à favoriser l'accessibilité des jeunes aux associations sportives :

- Le « Chèque Sport », destiné aux jeunes Blanquefortais détenteurs de la carte des services municipaux. Ce chèque permet de bénéficier d'une remise sur le prix total de la cotisation acquittée auprès des associations ;
- Le « Ticket Relais Club », qui facilite le passage des enfants ayant fréquenté les dispositifs multisports de la commune vers les associations sportives.

Le coût total pour l'année 2018 s'élève à environ 16 000 euros. Le tableau, fourni en annexe de la délibération, liste les associations sportives concernées par ces dispositifs.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Isabelle MAILLÉ pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

## **RAPPORTEUR : Michel BRET**

### **Affaire n° 18-088 : FIXATION DES TARIFS 2019 DU CINÉMA LES COLONNES**

Michel BRET explique que, comme l'an passé, les tarifs du cinéma Les Colonnes doivent être approuvés par le conseil municipal. En accord avec le délégataire Organisation Cinématographique Favard (OCF), les tarifs 2018 seront maintenus en 2019.

Pour répondre à une question posée en commission réunie, Michel BRET annonce les chiffres de fréquentation du cinéma. La barre des 30 000 spectateurs est dépassée. Le délégataire espère atteindre les 33 000 spectateurs d'ici la fin de l'année 2018, soit une hausse de 21 % par rapport à l'année 2017. Ces résultats sont très satisfaisants au regard du contexte national défavorable. En effet, à l'échelle nationale, la fréquentation des cinémas est en baisse de 5 %.

Michel BRET tient à féliciter l'équipe du cinéma pour toutes les animations proposées aux élèves des écoles de Blanquefort. De même, le cinéma mène des actions en collaboration avec les associations de Blanquefort. L'opération « ciné-brunch », par exemple, fonctionne plutôt bien. La prochaine édition se tiendra dimanche 2 décembre à partir de 11 heures. Enfin, il est important de souligner que le cinéma a réalisé une nouvelle brochure, beaucoup plus claire que la précédente. Cette brochure présente la programmation du cinéma sur trois semaines.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Michel BRET pour la présentation et ouvre le débat.

- Nathalie GAUTHIER demande s'il est possible d'appliquer un tarif préférentiel pour les seniors lors de la séance « spéciale seniors » proposée pendant la semaine bleue.

- Brigitte GUYONNAUD répond que les personnes intéressées ont été interrogées. Elles ont estimé que les seniors bénéficiaient déjà de tarifs suffisamment réduits. Si une réduction supplémentaire avait été demandée pour cette séance, les demandes auraient été examinées au cas par cas. En l'occurrence, aucune demande n'a été adressée aux services de la mairie et la salle de cinéma était pleine. Cette opération ayant rencontré un beau succès, elle sera probablement renouvelée. D'ailleurs, la fréquentation du cinéma par les aînés est redevenue intéressante.

- Patricia DUREAU signale que les tarifs pratiqués par le cinéma de Blanquefort sont très avantageux par rapport au cinéma le plus proche. En effet, le cinéma du Pian propose des places plein tarif à 9,90 euros, contre 7,50 euros aux Colonnes. Pour les seniors, la place coûte 7,90 euros au Pian, contre 5,80 euros aux Colonnes. De même, l'abonnement pour dix places

coûte 66 euros au Pian, contre 53 euros aux Colonnes. Par ailleurs, le cinéma de Blanquefort propose un tarif de 4 euros aux allocataires du RSA. La politique tarifaire pratiquée permet d'attirer les spectateurs au cinéma.

- Jacque PADIE propose, au lieu de réduire les prix du cinéma, d'augmenter les pensions de retraite.

- Luc SIBRAC rappelle que la commune n'a pas la possibilité d'augmenter les retraites. En revanche, elle peut influencer, par la délibération de ce jour, sur les tarifs du cinéma.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-089 : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BLANQUEFORT**

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que, chaque année, la Ville remet à jour le tableau des redevances d'occupation du domaine public. Seule une modification mineure, portant sur les droits de place du marché de plein air, a été apportée par rapport au tableau de l'année précédente.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat.

Francis JOVER précise les raisons de la modification des droits de place pour le marché de plein air. Certains commerçants étaient devenus des habitués, sans nécessairement être abonnés. Il a donc été décidé de rendre la tarification « abonnés » plus intéressante, afin d'abonner et de fidéliser ces commerçants.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-090 : GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE/CCAS DE BLANQUEFORT – ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCE**

Sylvie CÉSARD-BRUNET indique qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en cinq lots séparés :

- Lot n°1 : Assurance Responsabilités et risques annexes ;
- Lot n°2 : Assurance Flotte Automobile et risques annexes ;

- Lot n°3 : Assurance Protection Juridique de la Collectivité ;
- Lot n°4 : Assurance Protection Fonctionnelle des agents et des élus ;
- Lot n°5 : Assurance Risques statutaires.

Le CCAS n'ayant pas de patrimoine automobile ou roulant à assurer, il n'est pas concerné par le lot n°2. La Ville a donc fait une proposition de marchés groupant les deux entités.

Il est proposé au conseil municipal d'entériner la décision prise par la commission d'appels d'offres du groupement de commandes.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 18-091 : CRÉATION DE SERVICES COMMUNS ARCHIVES MUNICIPALES AVENANTS N°3 À LA CONVENTION-CADRE ET AU CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTE BXM ET LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que, par délibération du 9 avril 2018, le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à engager des négociations avec Bordeaux Métropole pour la mutualisation des archives. Il est proposé ce jour aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer les deux avenants n° 3 à la convention-cadre de création de services communs et au contrat d'engagement entre la commune et Bordeaux Métropole.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un agent des archives de la Ville de Blanquefort sera transféré au service commun des archives. Pour autant, cet agent restera physiquement à Blanquefort pendant quelque temps, afin de mettre en œuvre des classements et préparer les documents à transférer. L'installation des archives de la Ville restera transitoire jusqu'à la mise à disposition du bâtiment définitif.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 18-0892 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)**

Pierre LABORDE explique que, au vu des difficultés de transfert à Bordeaux Métropole, il est proposé que le Syndicat départemental d'Énergie électrique de la Gironde (SDEEG) assure la pleine compétence en matière d'éclairage public tant au niveau des travaux que de l'entretien.

L'organisation interne du Syndicat (bureau d'études, techniciens, référent communal, etc.) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain. La commune, quant à elle, conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'éclairage public.

Ainsi, il est proposé de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les prérogatives suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière ;
- Maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat départemental ;
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;
- Valorisation des certificats d'économies d'énergie portant sur l'éclairage public ;
- Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public ;
- Visite mensuelle de surveillance nocturne des points lumineux ;
- Installation, raccordement et dépose des illuminations de fin d'année.

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert.

- oOo -

Pierre LABORDE ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-093 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU SEIN DU PARC DE MAJOLAN.**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public avait été accordée pour une durée de six ans à « La Maison des Jardiniers », espace de restauration situé au sein du parc de Majolan. Un premier avenant avait été validé par le conseil municipal. La SARL

NOAM G., exploitante du restaurant, a souhaité proroger de sept mois la durée initiale du contrat d'occupation, soit jusqu'au 9 novembre 2019. Cette prorogation permettra à la SARL de garantir le bon dénouement financier de son activité eu égard au prêt contracté et aux investissements effectués dans l'espace de restauration. Le conseil municipal statuera à échéance sur l'éventuelle reconduction de la convention.

Pour répondre à une question posée en commission réunie, Sylvie CÉSARD-BRUNET affirme qu'aucune décision n'a encore été prise quant à cette reconduction.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Virginie JOUVE**

#### **Affaire n° 18-094 : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-ÉLUCIDATION SUR LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Virginie JOUVE explique que, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité et dans le cadre du partenariat quotidien avec la brigade de gendarmerie, la commune de Blanquefort souhaite se doter d'un outil supplémentaire de prévention : le recours à la vidéo-élucidation sur des axes stratégiques du territoire.

En mai 2018, le Groupement de Gendarmerie départementale de la Gironde a réalisé un audit dans lequel il préconise l'installation d'un dispositif de vidéo-élucidation, composé de huit caméras, sur trois secteurs de la commune :

- La rue de la Gare, en complément des caméras gérées par Kéolis ;
- Le rond-point D2 (dit rond-point des lycées) ;
- Le rond-point D210 (dit rond-point du Lidl).

Ces secteurs d'implantation ont été sélectionnés par la gendarmerie pour leur caractère stratégique, tant sur l'aspect dissuasif que dans le cadre d'investigations judiciaires.

La commune souhaite opter pour un système sans opérateur permanent. L'image est saisie par des caméras ne filmant que la voie publique. La vidéo ne peut être visionnée que sur réquisition d'un Officier de Police Judiciaire.

L'installation de ce système est conditionnée à une autorisation préfectorale, après dépôt d'un dossier descriptif et validation de la Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance. L'exploitation du système s'inscrit dans le cadre des dispositions de la charte éthique proposée en annexe de la délibération.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver :

- Le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo-élucidation sur les trois secteurs communaux précités ;
- La charte éthique de la vidéo-élucidation proposée en annexe.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Virginie JOUVE pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC souligne que cette délibération permet aux membres du conseil d'avoir connaissance du rapport de gendarmerie rédigé en 2012. À l'époque, la Ville avait missionné une étude pour évaluer la pertinence d'installer une vidéo-sécurité.

Ce rapport avait fait ressortir trois éléments :

- Le mauvais classement de la Ville de Blanquefort en matière de délinquance ;
- L'opinion défavorable de la Ville de Blanquefort vis-à-vis de la vidéo-protection ;
- L'opinion favorable du jury citoyen pour la mise en place d'un tel système.

Six ans plus tard, les membres de l'opposition constatent que le projet de vidéo-sécurité n'a pas avancé et ils le déplorent. Alors, quand Madame le Maire a annoncé son projet de vidéo-élucidation au mois de juin, les membres de l'opposition ont indiqué leur intention de voter pour. Il est heureux que le groupe de la majorité commence à prendre conscience de la nécessité de renforcer les moyens de sécurité et de prendre à bras le corps le sujet de la tranquillité.

Le rapport de la gendarmerie a également permis de disposer des chiffres de 2016 et 2017. Certes, l'arrivée du tramway est favorable à bien des égards, mais, contrairement à ce qu'annonçait Madame JOUVE la semaine précédente, il a engendré des statistiques préoccupantes en matière de sécurité. Les actes d'atteinte à l'intégrité physique ont augmenté de 55 %. Les cambriolages d'habitation principale ont augmenté de 95 %. Enfin, les actes de destruction et de dégradation ont progressé de 47 %.

Luc SIBRAC s'interroge sur les objectifs du système. Le groupe d'opposition estime que la vidéo-élucidation ne permettra pas de garantir la sécurité des Blanquefortais et des biens de la commune. Le système de vidéo-élucidation a surtout pour vocation de contrôler le trafic automobile. Il a également pour vocation de participer à l'élucidation de méfaits intervenant au-delà de la commune de Blanquefort. Or, l'investissement sera financé par la Ville de Blanquefort. La participation financière des autres communes pourrait éventuellement être négociée.

Pour le groupe d'opposition, certes, un système de vidéo-élucidation est préférable à l'absence de système de surveillance, mais il reste largement suffisant. Par exemple, ce système n'empêchera l'incendie criminel de cette salle. Il ne permettra pas d'élucider le vol du gazon synthétique de l'école de Caychac. Il n'évitera pas le taguage du Crédit Agricole. Il ne permettra pas de prévenir l'attaque à main armée du bureau de tabac de l'église.

Le groupe d'opposition estime que le système de vidéo-élucidation sera insuffisant pour réduire l'insécurité à Blanquefort. Luc SIBRAC demande que des statistiques soient communiquées au conseil municipal après une année d'exploitation.

- Virginie JOUVE souligne que l'augmentation de 95 % des cambriolages est toute relative, puisque le nombre de cambriolages est passé de 1 à 2. D'après les chiffres communiqués par le chef d'escadron de la gendarmerie départementale et validés par le Préfet, la délinquance est en régression à Blanquefort pour la deuxième année consécutive. Virginie JOUVE invite Luc SIBRAC à s'adresser au Préfet s'il entend contester les chiffres de la préfecture.

Il est vrai que le tramway a apporté de la délinquance nouvelle. Toutefois, il n'entraîne pas de hausse des chiffres de la délinquance générale. Virginie JOUVE reste lucide en admettant que la délinquance zéro n'existe pas.

Certes, l'utilisation du terme « vidéo-élucidation » relève de la sémantique, mais Virginie JOUVE tient à cette sémantique. Le terme « élucidation » est préférable à celui de « protection », puisque la protection est difficile, voire impossible, à garantir. Pour rappel, la vidéo-protection n'a pas permis à la Ville de Nice d'empêcher les attentats du 14 juillet 2016. Pourtant, Nice est la ville qui possède le plus grand nombre de caméras de surveillance en France.

Un système de vidéo-élucidation pourrait repérer le cambrioleur du bureau de tabac de l'église, car il filme les passages aux ronds-points et à la gare. Les gendarmes ont fait part de leurs besoins, qu'ils connaissent mieux que quiconque. Les caméras sont installées à des axes très passants de Blanquefort. Elles pourront filmer les plaques d'immatriculation dans les ronds-points et les piétons à la gare, en complément des caméras de Keolis.

Avec le système de vidéo-élucidation, la Ville dispose d'un moyen supplémentaire de prévention. Lors du précédent mandat, le « labo citoyen » avait émis un avis favorable, sous condition que l'écran de transmission des bandes soit installé dans les locaux de la gendarmerie. Dans un premier temps, la Ville avait accepté cette condition. Puis, au regard des récents événements vécus en France et du contexte de 2018, il a été décidé d'installer l'écran de transmission dans les locaux de la mairie.

- Luc SIBRAC reprend les chiffres du rapport 2018 sur les cambriolages de locaux d'habitation principale : 47 en 2016 et 92 en 2017, soit une hausse de 95 %. Le volume est suffisamment significatif pour que le taux soit pertinent. Il demande confirmation que le document communiqué par Virginie JOUVE est fiable.

Les attentats de Nice ne sont pas liés à une question de sémantique. Luc SIBRAC estime que cet exemple est hors de propos et qu'il ne fait pas avancer le débat. S'agissant de la gare, les caméras Keolis n'ont pas une vocation de sécurisation.

- Virginie JOUVE répond que ces caméras ont déjà été utilisées pour des cas de jets de pierre dans les jardins avoisinant la gare. Les vidéos ont été saisies et visionnées par les gendarmes.

- Luc SIBRAC signale que le local à vélos n'aurait sans doute pas pris feu si ces caméras étaient aussi efficaces. D'ailleurs, le cas des cailloux jetés depuis la voie ferrée n'a pas été élucidé grâce aux vidéos de Keolis, mais grâce à une surveillance humaine. Il convient de se demander si le futur système de vidéo-élucidation permettra de prévenir ce type d'incidents.

Luc SIBRAC ne pense pas que des caméras installées sur l'ensemble de la commune permettraient d'éradiquer la délinquance. En revanche, il est certain que le système de vidéo-élucidation ne permettra pas d'endiguer les problèmes de sécurité en centre-ville, puisqu'aucune caméra n'est prévue dans cette zone.

- Patrick BLANC signale que le rapport remis aux élus était censé être confidentiel. Aucun chiffre ne devait être dévoilé. Pourtant, certains de ces chiffres viennent d'être dévoilés.

Il invite Luc SIBRAC, qui critique la vidéo-élucidation et bien d'autres choses, à mener une étude pour identifier un système 100 % efficace et à en évaluer le coût d'investissement et de fonctionnement.

- Luc SIBRAC comprend que la majorité ne tenait pas à communiquer ce rapport. Pour autant, la divulgation de trois chiffres ne constitue une violation de secret d'État. En commission réunie, Jacques PADIE a dû oublier que les chiffres étaient confidentiels, car il les a cités ouvertement.

Pour répondre à la proposition de Patrick BLANC, Luc SIBRAC explique que le groupe d'opposition n'a pas les moyens de financer une étude. C'est la raison pour laquelle il a exprimé des suggestions, par ailleurs assez étayées.

- Jacques PADIE explique que, selon lui, les chiffres n'étaient pas confidentiels. En effet, jusqu'à un passé récent, le commandant de brigade intervenait en séance de conseil municipal pour exposer les chiffres annuels de la délinquance.

- Virginie JOUVE indique que les chiffres ne sont plus divulgués depuis mai 2017, suite au changement de gouvernement et à un arrêté préfectoral.

Malgré la vague de cambriolages constatée en 2016, le commandant de brigade, le chef d'escadron et le colonel ont confirmé que la délinquance est en diminution pour la deuxième année consécutive. En tant qu'élue chargée de la sécurité, Virginie JOUVE se dit satisfaite que les gendarmes puissent disposer d'un outil supplémentaire pour élucider les actes de délinquance. Selon elle, cette décision est positive.

- Patricia DUREAU approuve l'existence de ce dispositif de caméras, quel que soit son nom. En effet, ce dispositif permettra à la gendarmerie d'élucider certains méfaits commis sur le territoire de Blanquefort et ses alentours. Pour rappel, sauf erreur, la commune bénéficie du plus grand poste de gendarmerie de France. Patricia DUREAU invite les Blanquefortais à faire confiance aux trente gendarmes de Blanquefort.

Certes, la délinquance est présente sur la commune, mais elle a toujours existé et elle a tendance à régresser. D'après le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), Blanquefort compte environ 7 infractions pour 1 000 habitants. La ville n'est pas située en zone sensible et prioritaire. Blanquefort n'est ni Bassens, ni Bacalan, ni certains quartiers de Pessac.

Patricia DUREAU affirme qu'elle est favorable à l'humain. Elle souhaiterait la réinstauration de surveillants dans les écoles et à la sortie des écoles, mais aussi de gardiens dans les immeubles. Il faudrait remettre de l'humain dans la ville, autant que possible. De toute façon, personne

n'empêchera les délinquants de casser une caméra.

Sans parler de milice, les citoyens doivent également participer à la sécurisation de leur commune. À Libourne, l'association Voisisecur, qui compte plus de 500 adhérents, a mis en place un réseau de voisins vigilants, en lien avec la Préfecture, la gendarmerie et la mairie. Les adhérents font remonter les problèmes et essaient de trouver ensemble des solutions.

Patricia DUREAU invite à prendre le problème de la sécurité au sérieux, en concertation avec la Métropole et les communes. Selon elle, la Métropole grandit trop vite, sans disposer ni des infrastructures ni des moyens pour absorber l'afflux de population. Les mobilités sont de plus en plus fluides. Il est à craindre, à l'avenir, une délinquance similaire à celle de la région parisienne. Actuellement, le taux d'élucidation des méfaits à Blanquefort atteint 30 %.

- Patrick BLANC se félicite que cette délibération soit votée à l'unanimité. Un bilan du dispositif sera dressé dans un an. Il est impossible de mesurer aujourd'hui l'efficacité de ces trois caméras.

- Luc SIBRAC indique à Virginie JOUVE que la baisse de l'insécurité en 2018 s'entend par rapport à l'année 2017. Il s'avère qu'entre 2016 et 2017, l'insécurité avait augmenté de 40 %, voire 50 %. Entre 2017 et 2018, elle a dû régresser de 1 % environ. Le niveau de délinquance actuel est sans commune mesure avec la situation antérieure à 2016.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 18-095 : ADHÉSION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 64**

Jean-Claude MARSAULT explique que la Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'éducation populaire. D'envergure nationale, l'association développe des actions et des compétences multiples, proposant à la fois des projets culturels, associatifs, de la formation, mais aussi du sport et des séjours de vacances, au service des associations, des écoles publiques, des collectivités.

À ce titre, la ligue des Pyrénées Atlantiques dispose de structures de loisirs et de vacances, destinées à l'accueil de groupes d'enfants.

Dans le cadre des séjours organisés par la ville, un séjour est prévu en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement. Le séjour sera organisé du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2019. 50 enfants de 6 à 11 ans partiront à la découverte de la montagne, de son environnement, des activités de glisse et initiation ski. Le groupe serait accueilli en pension complète au Centre Le Cardet, au cœur de la station de Gourette.

L'accueil et la mise à disposition des hébergements nécessitent une adhésion de la ville auprès de

la Ligue 64. Le montant annuel de l'adhésion est fixé à 15 euros.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion à l'association définie et le versement de la cotisation annuelle correspondante.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Jean-Claude MARSAULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 18-096 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BAND'À GOSSES ET L'ITEP DE BREILLAN**

Jean-Claude MARSAULT explique que le service enfance souhaite s'associer, pour la deuxième année consécutive, à l'ITEP de Breillan dans le cadre du projet « Rêves de gosses », porté par l'association BAND'A GOSSES et les Chevaliers du Ciel.

Cette action nationale vise, au travers d'un fil rouge pédagogique, à conduire des enfants ordinaires et des enfants extraordinaires à partager un projet commun composé de temps d'animations et de sorties communes sur un thème. Plus globalement, cette démarche aide à changer le regard sur le handicap, travaille sur l'acceptation de la différence et le décroisement des espaces et des temps de l'enfant et entre enfants.

Localement, ce dispositif développe les objectifs du projet éducatif de la ville, participe à concrétiser les partenariats avec d'autres acteurs de l'éducation, et favorise la rencontre et la mixité des publics sur la commune.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2017/2018, les enfants des deux structures Ecodome et ITEP Breillan ont partagé divers projets sur plusieurs mois. Fin 2018, la journée « rêves de gosses » a été organisée, avec un baptême de l'air offert à chaque enfant.

Le projet 2018/2019 s'intitule « Partageons nos différences », avec pour thématique l'environnement, la nature et le sport nature. Sont concernés :

- 5 enfants de 10 à 11 ans de l'ITEP de Breillan ;
- 8 enfants de CM2 de l'Ecodome.

Ces enfants participeront à une dizaine de rencontres entre novembre 2018 et juin 2019. Ces rencontres se composeront d'ateliers de création et sorties éducatives. L'action se clôturera cette année par une journée autour des sports nature.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet dans sa globalité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

- oOo -

Pierre LABORDE remercie Jean-Claude MARSAULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

*Madame le Maire rejoint la séance à 19 heures 28.*

**RAPPORTEUR : Michel BRET**

**Affaire n° 18-097 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ABC**

Michel BRET indique que la convention avec l'ABC arrive à terme le 31 décembre 2018. Cette convention sera renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de trois ans. La convention jointe à la présente délibération liste les engagements réciproques de la Ville et de l'ABC.

Pour mémoire, les missions de l'ABC sont les suivantes :

- Animation de la vie associative blanquefortaise ;
- Animation de l'action jeunesse ;
- Développement des pratiques artistiques amateurs.

- oOo -

Madame le Maire remercie Michel BRET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 18-098 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NUAGE BLEU**

Jean-Claude MARSAULT explique que, dans le cadre de la politique d'accueil des jeunes enfants développée par la Ville de Blanquefort, les structures municipales s'attachent à recevoir

chaque famille dans les meilleures conditions.

Cependant, certains enfants se trouvent dans l'impossibilité d'intégrer une structure traditionnelle d'accueil du fait d'un handicap lourd ou de difficultés importantes d'adaptation et de relations. Afin de répondre au mieux à leurs besoins et à ceux de leurs familles, la ville de Blanquefort a noué, depuis plusieurs années, un partenariat avec la halte-garderie Nuage Bleu.

Géré par une association, cet établissement accueille des enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Si elle ne peut être assimilée à un lieu de soin, cette halte-garderie propose toutefois une prise en charge thérapeutique appropriée au travers d'activités en petits groupes visant à favoriser l'épanouissement et à stimuler sur les plans moteur, relationnel, éducatif et social chaque jeune enfant accueilli.

La participation forfaitaire d'un montant de 1 250 euros est calculée en fonction du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur la commune. Une convention détermine les conditions du partenariat et fixe tous les ans le montant de la participation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à renouveler la convention de partenariat entre la commune et l'association Nuage Bleu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'un an.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Virginie JOUVE**

**Affaire n° 18-099 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET KEOLIS**

Virginie JOUVE propose le renouvellement de la convention entre la Police Municipale de Blanquefort et Kéolis Bordeaux Métropole.

Pour rappel, cette convention vise à :

- Réglementer les échanges d'informations et les actions conjointes sur le réseau TBM. D'ailleurs, une action est prévue au mois de mars à Fongravey ;
- Lutter contre les incivilités ;
- Lutter contre les problématiques de la circulation, d'encombrement et de stationnement des voies empruntées par les bus ;
- Lutter contre les consommations excessives d'alcool.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Virginie JOUVE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n° 18-100 : PROLONGATION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MÉTROPOLITAIN « UN LOGEMENT POUR TOUS » AU SEIN DU PARC PRIVÉ**

Madame le Maire explique que le programme d'intérêt général (PIG) permet à bon nombre de concitoyens d'optimiser la consommation énergétique de leur habitation.

Patrick BLANC rappelle que le PIG métropolitain est en œuvre depuis décembre 2013. Il arrive à son terme le 3 décembre 2018. Au vu du calendrier opérationnel et de la demande constante des particuliers d'aide à la réhabilitation, les élus de la Métropole ont décidé de prolonger la durée de mise en œuvre du PIG métropolitain de six mois, jusqu'au mois de juin 2019. Pour financer les projets en cours, la Ville de Blanquefort a besoin d'ouvrir une enveloppe de 4 000 euros.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal :

- De donner un avis favorable à la prolongation du Programme d'intérêt général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé » jusqu'au 3 juin 2019 sur la commune de Blanquefort ;
- De réserver une enveloppe de 4 000 euros pour financer les travaux des habitants de Blanquefort ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et généralement faire le nécessaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE**

**Affaire n° 18-101 : APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER SUR LE DOMAINE DE TANAÏS**

Jean-Marie DELUCHE explique que le Régime forestier est un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre est confiée par la loi à l'ONF, pour garantir une gestion durable des espaces forestiers.

L'ONF a accepté de gérer une partie des bois de la commune de Blanquefort, en particulier le bois de Tanaïs et une petite parcelle située à proximité du chemin de Jolès. L'ONF gère déjà le domaine forestier du lycée agricole, situé à proximité de ces parcelles. Pour autant, la commune de Blanquefort conserve la gestion du patrimoine.

Le Domaine de Tanaïs fait déjà l'objet d'un plan de gestion d'une durée de cinq ans, qui arrive prochainement à terme. Un travail est en cours pour le renouveler. Le document d'aménagement forestier prendrait donc en compte le contenu et les objectifs de ce plan de gestion.

L'ONF sera chargé de la surveillance et de la mise en sécurité du site, notamment du suivi régulier des arbres dangereux. L'enjeu est important sachant que le Domaine de Tanaïs est ouvert au public. Les agents de l'ONF étant assermentés, ils sont en mesure de faire respecter le règlement au sein du bois.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n° 18-102 : ADHÉSION ET PROMOTION DES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE « BIEN CONSTRUIRE BORDEAUX MÉTROPOLÉ »**

Patrick BLANC propose au conseil municipal de valider l'adhésion aux principes de la charte « Bien construire sur Bordeaux-Métropole » et d'autoriser Madame le Maire à promouvoir et diffuser cette charte auprès des équipes projets qui travailleront à Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD estime que cette charte constitue une norme supplémentaire pour les métiers du bâtiment. Il convient de s'interroger sur l'utilité de cette charte, sachant que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les bureaux de contrôles et les bureaux d'études sont déjà soumis à des obligations vis-à-vis de leurs clients. La charte fait donc double emploi.

Par ailleurs, Louis VERGNEAUD s'interroge sur :

- Les outils mis en place pour contrôler la bonne application de la charte ;
- L'identité du financeur.

- Patrick BLANC confirme que les constructeurs, les promoteurs et les bailleurs s'engagent à bien construire pour que les habitants se sentent bien dans leur futur logement. Pour autant, il arrive régulièrement que des malfaçons soient commises, dans l'objectif d'économiser un peu d'argent.

La charte a pour but de surveiller la construction. Ainsi, des organismes certificateurs, mandatés et financés par Bordeaux Métropole, suivront le chantier du début jusqu'à la livraison. L'opération ne coûtera rien à la Ville de Blanquefort. Pendant une durée de quatre ans à compter de la livraison, les conseillers municipaux, les habitants et les syndicats suivront l'évolution des logements, émettront un avis et détermineront une note. En cas de malfaçons, le promoteur ne sera pas pénalisé financièrement, mais il se verra attribuer une mauvaise note. Avec ce système, il faut espérer que le constructeur mal noté s'appliquera davantage pour ses chantiers suivants.

- Louis VERGNEAUD signale que les malfaçons récemment mises en lumière par les journaux ne sont dues ni au promoteur, ni au maître d'ouvrage, ni même aux entreprises du bâtiment. Elles sont le résultat d'incompétences. Les balcons sont tombés, car les ferrailles n'avaient pas été installées au bon endroit. Les bureaux de contrôle, pourtant certifiés, ont mal fait leur travail ; ce qui a abouti à une catastrophe. Louis VERGNEAUD ne voit pas comment pallier ces incompétences. Sans doute faudrait-il améliorer la formation initiale des opérateurs. Louis VERGNEAUD ne croit pas en l'utilité de cette charte.

- Patrick BLANC précise que la charte n'a pas pour objectif de pallier les erreurs des constructeurs ou des bureaux de contrôle. Elle vise à faire savoir que tel bureau de contrôle ou tel constructeur n'est pas compétent. En général, la mauvaise publicité est efficace.

- Louis VERGNEAUD alerte sur le fait qu'une contre-publicité diffusée après la livraison du logement peut porter préjudice au propriétaire.

- Patricia DUREAU regrette que le label lié à la charte soit accordé avant la construction. En effet, un label est censé garantir une qualité et une conformité. Or, la qualité et la conformité ne peuvent s'apprécier qu'une fois la construction achevée. La charte vise à « *Construire beau, solide et utile* ». Cette belle phrase ne veut strictement rien dire. L'important est de construire « durable ». Or, depuis quelques années, les constructeurs semblent avoir oublié cette notion. Dans 20 ans, les logements de Dulamon, construits depuis 50 ans, seront encore là. En revanche, il n'est pas certain que les logements de Ginko soient encore là dans 50 ans.

- Madame le Maire rappelle le contexte. Quand un balcon s'est écroulé à Ginko, M. JUPPÉ a demandé aux Vice-Présidents de Bordeaux Métropole, M. DUCHENE et M. MANGON, de

travailler en concertation avec les promoteurs sur la thématique du « Bien construire ». La démarche peut sembler étonnante, puisque, à travers la charte, il est demandé aux promoteurs de bien faire leur travail. Pourtant, il faut admettre que les malfaçons sont encore trop nombreuses dans le domaine de la construction et que les pouvoirs publics ne disposent d'aucun outil légal pour contrer ces malfaçons. Le président de la Métropole a trouvé la solution de la charte, bien que cette dernière n'ait aucune valeur juridique. La charte n'est pas opposable ; elle n'a qu'une valeur d'engagement moral. La charte, qui a déjà été adoptée par Bordeaux Métropole et par plusieurs communes, n'a *a priori* pas été très bien accueillie par les promoteurs lors des négociations.

Madame le Maire souligne un point intéressant de la charte, à savoir la question de l'évaluation. L'habitant d'un logement neuf s'attend évidemment à bénéficier des prestations du neuf. Seulement, en cas de problème, il est difficile de se retourner contre le promoteur ou contre le constructeur. Certes, il existe des garanties, comme la garantie décennale, mais les procédures sont longues et complexes. La charte présente l'avantage de mettre en place deux évaluations d'expert. La première évaluation intervient pendant les phases de chantier et de livraison. La deuxième évaluation, dite « citoyenne », intervient sur une période de quatre ans, en concertation avec les habitants, les entreprises et les gestionnaires des nouvelles opérations. Dorénavant, pour chaque nouveau projet immobilier conduit à Blanquefort, les promoteurs disposant du label s'engageront à faire l'objet d'une évaluation pendant quatre ans. Les contacts entre le promoteur et les habitants se maintiendront donc au-delà de la livraison du programme. Certes, cette charte ne réglera pas tous les problèmes, mais il faut espérer que cet outil, si ténu soit-il, améliorera la situation.

- Luc SIBRAC revient sur la notion du « *Construire beau, solide et utile* ». La beauté est évidemment subjective.

- Madame le Maire propose, si Luc SIBRAC le souhaite, de mener un débat philosophique sur la beauté. Certains peuvent penser que Ginko ou les bassins à flots sont beaux. Il est vrai que la beauté est subjective. Ceci étant, la délibération est celle de Bordeaux Métropole. Les termes n'ont pas été modifiés.

- Jacques PADIE propose à Luc SIBRAC un débat sur la loi du profit.

Madame le Maire en prend note.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absentions (L. SIBRAC, F. CASTAING, N. GAUTIER, L. VERGNEAUD, C. FACIONE).*

## **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

### **Affaire n° 18-103 : DÉNOMINATION D'UNE VOIE EXISTANTE ENTRE LA RUE DE LA RIVIÈRE ET LA RUE DE BERDACA**

Pierre LABORDE explique qu'il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération

---

le nom à donner aux rues et aux places publiques. Ces noms sont nécessaires pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux ou encore la localisation sur les GPS. Jusqu'à ce jour, une portion de la rue de Gaulac n'était pas officiellement nommée. Il est donc proposé de nommer cette voie « rue de Gaulac ».

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n° 18-104 : DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE AMÉNAGÉE ENTRE LA RUE CARDINAL LECOT ET LA RUE DE LA GABARREYRE**

Pierre LABORDE explique que des bâtiments ont été construits entre la rue de la Gabarreyre et la rue du Cardinal Lecot. À l'intérieur de ces bâtiments a été créée une rue qu'il convient de nommer.

Après consultation du conseil de quartier de Majolinas et des Blanquefortais via les réseaux sociaux, le nom de Coco CHANEL a été majoritairement proposé. Cependant, il apparaît que certaines périodes de la vie de Gabrielle CHANEL font l'objet de fortes critiques, en particulier en raison de son positionnement durant l'Occupation. Afin d'éviter toute controverse, il est proposé de retenir le nom de Camille CLAUDEL, qui est arrivé en deuxième position lors des consultations.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC précise que son intervention porte sur cette délibération et sur la précédente. À l'heure de la mutualisation et de l'uniformisation de l'urbanisme, les communes se ressemblent de plus en plus. Par exemple, il existe des similitudes en matière d'architecture urbaine entre Blanquefort et Le Taillan. Le groupe d'opposition considère que la nomination d'une rue permet à une commune de préserver son histoire.

Il tient à cœur des élus de l'opposition de donner aux rues de la ville le nom de personnes qui ont marqué l'histoire blanquefortaise. Il est regrettable que Louis FOURNIER n'ait pas encore sa rue, sachant que cet homme, au-delà de toute considération politique, a consacré une grande partie de sa vie à la commune de Blanquefort. Luc SIBRAC réitère donc une demande qu'il a déjà formulée à plusieurs reprises. Il souhaite que la prochaine rue de Blanquefort soit baptisée « rue Louis FOURNIER ». Certes, Madame le Maire préfère rétablir l'équilibre en donnant aux rues des noms de femmes, mais il n'est pas certain que cette parité soit obligatoire. Ceci étant, les élus

de l'opposition voteront pour cette délibération, car ils n'ont rien contre la personne éminemment respectable de Camille CLAUDEL.

Lors de la consultation du conseil de quartier de Majolinas, la municipalité a soumis plusieurs noms à l'avis des habitants. En parallèle, les habitants ont pris l'initiative de proposer quatre noms de personnes ayant marqué l'histoire du quartier, dont un des propriétaires du château de Gilamon. Par la suite, un sondage a été lancé sur Facebook, avec la liste des noms proposés. Malheureusement, le nom du propriétaire du château a été mentionné sans préciser l'histoire de cette personne. De nombreux membres du conseil de quartier de Majolinas regrettent que ce nom, lié à l'histoire locale, n'ait pas été retenu.

- Brigitte GUYONNAUD se réjouit que le nom de Camille CLAUDEL ait été retenu. Ce choix constitue un formidable éloge à la différence, puisque la grande artiste Camille CLAUDEL est morte en hôpital psychiatrique.

- Luc SIBRAC souligne que Simone VEIL était également une femme extraordinaire. L'Histoire regorge de figures exemplaires. Ceci étant, de nombreuses personnalités blanquefortaises méritent qu'une rue porte leur nom.

- Madame le Maire indique que, dans le cadre de ce projet, plusieurs points lui semblaient importants. D'abord, elle tenait à consulter la population. Cette consultation a été organisée via les réseaux sociaux. Ensuite, même s'il est impossible de rééquilibrer les noms de rue « hommes » et les noms de rue « femmes », elle tenait à donner à cette rue un nom de femme.

Madame le Maire entend les arguments de Luc SIBRAC. Pour les deux prochaines rues, elle s'engage solennellement à ne pas procéder à une consultation sur Facebook. L'une de ces rues portera le nom de « Louis FOURNIER » et à l'autre rue portera le nom de « James FRANÇOIS ». James FRANÇOIS a été le seul déporté politique blanquefortais. Il est mort dans les camps de concentration.

Madame le Maire souhaiterait que les deux rues suivantes aient des noms de femmes, puis les deux rues suivantes auront des noms de personnalités locales, et ainsi de suite.

- Jacques PADIE remercie Madame le Maire pour cette décision. Il avait adressé la demande relative à James FRANÇOIS depuis bien longtemps. James FRANÇOIS est mort dans des conditions effroyables. D'ailleurs, l'ancien maire de Blanquefort avait accepté que son nom soit inscrit sur le monument aux morts.

- Luc SIBRAC remercie Madame le Maire pour cette annonce. Au-delà des rues « Louis FOURNIER » et « James FRANÇOIS », Luc SIBRAC estime que Facebook n'est pas l'outil adéquat pour déterminer un nom de rue.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un moyen de communication moderne.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Francis JOVER**

**Affaire n° 18-105 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA LISTE DES DIMANCHES DE 2019 POUR LESQUELS EST ACCORDÉE UNE DÉROGATION COLLECTIVE DU MAIRE AU PRINCIPE DE REPOS DOMINICAL**

Francis JOVER souligne que cette délibération est traditionnelle en fin d'année. Le conseil municipal a obligation de se prononcer avant le 31 décembre pour les dimanches de l'année suivante. La réglementation en vigueur a été respectée. La Ville a d'abord consulté les commerces de détail employant des salariés. En parallèle, elle a pris contact avec la Chambre de Commerce, pour connaître la liste des propositions concertée avec les commerçants de Bordeaux Métropole. Pour l'année 2019, il est proposé, une ouverture limitée à cinq dimanches : les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019. Sachant que ces magasins sont généralement ouverts le matin, cette disposition ne porte finalement que sur les dimanches après-midi.

- oOo -

Madame le Maire remercie Francis JOVER pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (J. PADIE, G. PENEL, F. GUÉNET et S. LACAUSSADE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-106 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRÈS DU COS**

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique qu'un agent occupe ce poste auprès du Comité des Œuvres Sociales depuis plusieurs années. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée d'un an.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-107 : ACTUALISATION DE LA LISTE DES ÉLUS INDEMNISÉS**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que, suite au décès de Monique MEDEVILLE, Valérie CARPENTIER a été désignée conseillère déléguée. À ce titre, elle bénéficie de l'indemnité correspondante.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser la liste des bénéficiaires des indemnités.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC note que Madame le Maire présente une délibération visant à octroyer à Valérie CARPENTIER une indemnité d'élue. Certes, Madame le Maire en a le droit. Nul doute que les membres de la majorité la suivront. Le groupe d'opposition votera contre, pour plusieurs raisons. Pour mémoire, Valérie CARPENTIER siège à cette assemblée, car elle a été élue sous la bannière de « Blanquefort au cœur » lors des élections municipales de 2014. Elle occupait une des premières places de cette liste. Elle a également participé à l'élaboration du programme du groupe de l'opposition. En rejoignant le groupe de la majorité, Valérie CARPENTIER s'est affranchie d'un des principes les plus élémentaires de la démocratie : le respect des électeurs.

L'élément le plus choquant est d'attribuer une indemnité d'élue à Valérie CARPENTIER. Il existe, autour de cette table et dans les rangs de la majorité, des personnes qui font confiance à Madame le Maire, qui lui sont fidèles depuis le début et qui travaillent au quotidien pour la commune. Ces personnes auraient certainement mérité non seulement le poste attribué à Valérie CARPENTIER, mais également l'indemnité mensuelle associée. Le groupe d'opposition est indigné de cette délibération.

- Valérie CARPENTIER explique avoir reçu la proposition de la part de Madame le Maire et de Patrick BLANC, qui ont été sensibles à ses connaissances professionnelles. En effet, Valérie CARPENTIER connaît le métier du bâtiment et de la promotion immobilière. Avant d'accepter, elle s'est assuré qu'aucun membre de la majorité n'était intéressé par le poste. Elle ne souhaitait aucunement prendre la place de quelqu'un d'autre.

S'agissant de l'indemnité, Valérie CARPENTIER ignorait que le poste serait rémunéré. Après la commission réunie du mercredi 21 novembre, elle a demandé à Sylvie CÉSARD-BRUNET s'il était possible de verser l'indemnité à la famille de Monique MEDEVILLE. Si tel est le cas, Valérie CARPENTIER y consentira volontiers. Elle n'a que faire de cette indemnité.

Valérie CARPENTIER espère se montrer à la hauteur du poste en faisant bénéficier la commune de ses connaissances.

- Patrick BLANC souligne que si le malheur n'avait pas frappé Monique MEDEVILLE, elle serait toujours à ses côtés. Il est important de rappeler qu'aucun élu ne s'est porté volontaire au

moment de l'appel à candidatures pour le remplacement de Monique MEDEVILLE. Pour information, Valérie CARPENTIER est présente au service urbanisme le jeudi après-midi, le lundi après-midi et souvent le mercredi. Tout le temps qu'elle consacre à la commune est pris sur son temps personnel et professionnel. Il semble donc normal qu'elle perçoive une indemnité. Valérie CARPENTIER a rejoint le groupe de la majorité, sans doute après avoir comparé les propositions de la majorité à celles de l'opposition. Certains de ses électeurs ont compris pourquoi elle partait. Ils ne sont probablement pas traumatisés.

- Luc SIBRAC assure qu'il n'aurait pas tenu les propos qu'il a tenus si Valérie CARPENTIER avait fourni ses explications au moment de la présentation de la délibération. Par ailleurs, Luc SIBRAC précise qu'il n'a pas parlé de traumatisme des électeurs, mais d'un manque de respect envers eux. Il maintient cette remarque.

- Madame le Maire assure qu'elle ne fait pas semblant quand elle travaille avec quelqu'un. Elle ne fait pas dans la demi-mesure, surtout si le collaborateur s'investit et consacre du temps à la commune. La confiance est réciproque, que le collaborateur soit présent depuis un an ou depuis quatre ans. Madame le Maire tient d'ailleurs à répéter à Valérie CARPENTIER qu'elle est ravie de leur collaboration. Par ailleurs, Madame le Maire précise que l'indemnité est minime.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (L. SIBRAC, F. CASTAING, N. GAUTIER, L. VERGNEAUD, C. FACIONE).*

## **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

### **Affaire n° 18-108 : INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT SUR LA COMMUNE**

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique qu'il convient de procéder régulièrement à la mise à jour des postes nécessitant l'utilisation du véhicule personnel pour des déplacements fréquents sur la commune. Les personnels susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de l'indemnité forfaitaire de déplacement définie par arrêté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont limitativement énumérés dans le tableau ci-dessous :

<b>POSTES</b>
Responsable du Relais Assistantes Maternelles
Assistantes maternelles
Responsable du service jeunesse et prévention, gardiennage
Directrice Générale Adjointe « services à la population »
Responsable du service enfance
Responsable du secteur scolaire
Responsable du secteur animation
Responsables d'unité animation (directeurs et adjoints ALSH)
Agents du service Restauration Entretien Ménager intervenant sur sites distants
Référent HACCP service restauration entretien ménager
Intervenants sportifs dans les écoles
Chargé de communication en charge du secteur publication
Chargé de la gestion locative de la salle de réception
Responsable du service Sports et vie associative
Gardiens des parcs
Animateur de la Vacherie

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 18-109 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce la création de plusieurs postes au tableau des effectifs :

- 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe.

Il est proposé d'autoriser la création de ces postes et en cas de vacance de poste, d'autoriser le recrutement de personnel non titulaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

Même si l'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire demande aux participants de rester encore quelques minutes pour aborder la situation de FORD.

Madame le Maire félicite l'ensemble du conseil municipal pour sa mobilisation de samedi matin. La manifestation, qui s'est déroulée dans le calme, a été placée sous le signe de l'unité et de la détermination. Les salariés de FORD ont apprécié la mobilisation des élus de Blanquefort, des élus girondins et des habitants de Blanquefort. Cette manifestation visait à montrer à FORD que la reprise est préférable à la fermeture.

Avant ce conseil, Madame le Maire a assisté à une réunion en présence de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès de Bruno LE MAIRE, de M. FLORIS, délégué interministériel, des collectivités, de Monsieur le Préfet et des représentants des salariés.

S'agissant du calendrier, il est toujours prévu quatre demi-journées de réunion avec le CE, les 27 et 28 novembre, sur le thème du PSE. La réunion du 28 novembre portera sur le repreneur. FORD devrait *a priori* annoncer sa décision lors de cette réunion. Soit le Groupe valide la reprise

par PUNCH, soit il acte la fermeture. M. FLORIS et le cabinet mandaté par le CE de FORD ont reçu le business plan définitif de PUNCH vendredi soir. Le document, que les collectivités territoriales n'ont pas encore reçu, devrait être présenté aux salariés mercredi matin. *A priori*, le business plan définitif est meilleur que le premier business plan. Le plan produit est plus intéressant et des réponses positives ont été apportées à la problématique de commercialisation des boîtes de vitesse. Le business plan fournit des éléments concrets quant aux clients potentiels de Punch.

Les vingt-quatre heures prochaines seront décisives. Le Groupe FORD acceptera-t-il de ne pas annoncer sa décision mercredi matin ? Tout espoir n'est pas perdu. La manifestation de samedi a apporté une petite pierre à l'édifice pour que FORD accepte la reprise plutôt que la fermeture.

La situation serait différente si FORD avait fourni les volumes nécessaires pour assurer la période de transition. Le calendrier n'aurait alors pas été aussi serré.

Le Groupe FORD insiste sur plusieurs points :

- La validité du plan produit. Avec le nouveau business plan, il sera difficile à FORD de contester cette validité ;
- La protection juridique. Le Groupe ne veut pas se retrouver dans la même situation qu'en 2008, avec une mauvaise reprise, des pressions fortes de toutes parts et finalement la contrainte de revenir. Aujourd'hui, le Groupe ne veut pas être contraint de revenir ;
- La date de départ. La date de septembre 2019 est ferme et définitive, quelle que soit la solution choisie. FORD reste maître du calendrier.

Par ailleurs, FORD tient à ce qu'un accord soit signé entre PUNCH et les organisations syndicales avant l'annonce de mercredi matin. Selon Madame le Maire, il s'agit là d'un prétexte. Les organisations syndicales souhaitent étudier le plan produit avant de signer un accord. Comme FORD ne reviendra pas, même en cas d'échec de la reprise, il faut être sûr que la reprise sera viable. En une semaine, les organisations syndicales ont dû mener des négociations salariales avec le potentiel repreneur, sans être certaines que la reprise puisse aboutir et sans connaître le plan produit définitif. Les conditions de la négociation ont été assez difficiles. Finalement, à date, les organisations syndicales ont accepté un certain nombre de sacrifices. PUNCH demande un sacrifice supplémentaire. Malgré quelques tensions, le dialogue n'est pas rompu. Une nouvelle réunion téléphonique est planifiée le 27 novembre entre PUNCH et les organisations syndicales. Cet argument sera avancé pour demander à FORD un report de sa décision. Monsieur le Ministre devrait rappeler FORD le 27 novembre pour tenter de desserrer le calendrier et obtenir une petite bouffée d'oxygène.

La situation reste tendue. Le Groupe FORD est malin. Une fermeture coûtant moins cher qu'une reprise, FORD entend inciter les salariés à pencher vers cette solution. Pour cela, le Groupe proposera probablement des enveloppes financières très intéressantes à court terme. Au regard des subventions publiques perçues depuis des années, FORD n'est pas à plaindre.

Le 27 novembre sera une journée décisive. Le 28 novembre, le CE de FORD devrait également être tendu. Depuis le début de l'année, c'est-à-dire depuis la décision de FORD de quitter Blanquefort, la Direction de FORD ne participe plus au CE local. Pendant la réunion, le directeur de l'usine lit généralement un communiqué de FORD Europe. En l'absence d'interlocuteurs,

aucun débat n'est possible entre les représentants des salariés et leurs responsables. D'après les informations connues à ce jour, la Direction de FORD Europe ne sera pas présente au CE de mercredi.

Il faut savoir que dans les discussions sur les accords de compétitivité, les pouvoirs publics n'ont pas un rôle de négociateur, mais de facilitateur.

Pour terminer le conseil municipal sur une note positive, Madame le Maire aborde le sujet de la piscine. Lors d'un dernier conseil, la question d'une piscine intercommunale avait été posée. Madame le Maire avait alors répondu qu'elle travaillait sur le sujet et qu'elle gardait l'information confidentielle jusqu'à ce qu'un accord de principe soit trouvé. L'accord de principe est désormais acté. La Ville de Blanquefort va s'associer à la Ville de Parempuyre pour rénover la piscine. Ce partenariat permettra d'alléger la charge financière pour la commune de Blanquefort et il permettra d'accueillir les scolaires de la commune de Parempuyre. Blanquefort a la chance de disposer d'une piscine depuis le début des années 1980. Tous les membres de ce conseil ont sans doute appris à nager dans cette piscine. De nombreuses communes voisines n'ont pas cette chance. Financièrement, chaque commune ne peut pas disposer d'une piscine.

La rénovation de la piscine est indispensable. Sachant que, contrairement à une école, il est difficile de déplacer une piscine, une rénovation sur place nécessiterait une fermeture pendant une période minimum de deux ans. Cette mesure est impensable pour les nombreux scolaires, collèges, lycées et associations qui fréquentent régulièrement la piscine. Pour résoudre le problème, les équipes ont cherché un terrain public proche des écoles et des réseaux de transport.

Finalement, Madame le Maire annonce la construction d'une piscine à l'entrée du parc de Fongravey, en haut du CFA. Les études montrent que le terrain permet la construction d'un bassin de 25 mètres, d'un bassin d'apprentissage, d'un parking voitures et d'un parking bus.

Il est donc prévu de garder en fonctionnement la piscine actuelle le temps que la piscine de Fongravey soit construite. À terme, Blanquefort ne disposera pas de deux piscines. Cette solution permet juste de ne pas interrompre le service public de piscine communale.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 25.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.